

**Matinée technique du 14 septembre 2017**

## Travaux collectifs de la profession et perspectives sur les points clés du fonctionnement des SSTI

Après 8 mois d'application des nouveaux textes, le Cisme a voulu dédier sa commission d'étude de la rentrée à faire un point et à échanger sur les différents thèmes qui structurent l'activité des SSTI (Ressources humaines et négociations collectives, systèmes d'information, financement, amélioration continue, communication, cadre juridique et textes en attente, diffusion des bonnes pratiques métiers...), tous désignés comme des sujets de travail collectif à l'Assemblée générale de Marseille.

La matinée s'est ouverte sur l'enjeu des Systèmes d'Information, avec l'intervention de M. Petit, Président de la commission éponyme, qui est revenu sur les objectifs et actions en cours de la CSI vers la traçabilité des données Santé-Travail et l'interopérabilité des Systèmes d'information de la profession.

A cette fin, les Thésaurus Harmonisés en Santé-Travail seront mis à jour et livrés dans une nouvelle version aux éditeurs d'ici à la fin de l'année. Elaboré en 2015, le Cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métiers sera, lui aussi, proposé en version 2, incluant notamment les risques particuliers dans les entrées de données, les liens avec les portails de consultations et les derniers thésaurus complémentaires élaborés. La CSI a également tenu, le 21 septembre 2017, un séminaire visant à élaborer, avec les éditeurs de logiciel, un nouveau cahier des charges commun pour les portails de suivi des contrats courts.

De manière générale, les groupes de travail médico-techniques, représentés pendant cette matinée technique par le Dr Letheux, Médecin-Conseil du Cisme, jouent un rôle d'accompagnement au niveau des 4 missions, proposant aux SSTI des ressources pour chacune d'entre elles (fiches de prévention, aide au Document Unique, Aide à la rédaction de la Fiche d'entreprise..., ou participant à l'orientation des politiques publiques via le Plan Santé Travail (sur les volets Système d'Information, TMS...).

Représentée par la responsable qualité du Cisme, Mme Ghislaine Bourdel, la commission DPST (devenue Groupe de Travail) a ensuite présenté ses dernières productions : kit de sensibilisation à la Démarche de Progrès en Santé Travail, outils d'aide à la mise en œuvre (fiches pratiques...) et rappelé sa volonté

d'accompagnement continu des SSTI engagés dans la démarche (assistance aux SSTI, alimentation régulière de la Base Documentaire Nationale). Des présentations en région sont également prévues à partir de novembre 2017. A ce jour, 62 Services possèdent une attestation ou ont été certifiés, et 3 audits sont prévus pour la fin 2017. Ces SSTI interviennent auprès de 6,8 millions de salariés, soit environ la moitié du total pris en charge par le secteur.

Mme Anne-Sophie Loicq, juriste du Cisme, est ensuite revenue sur les perspectives de négociation collective de la branche.

La négociation en cours porte sur la formation professionnelle, en lien étroit avec la commission RH. En effet les politiques RH mises en œuvre dans les SSTI permettent d'alimenter les ré-

### DPST 2017

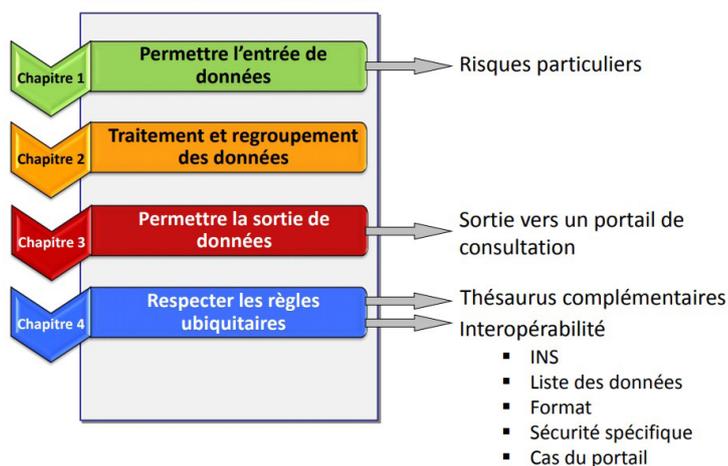
#### SOUS L'IMPULSION DE LA COMMISSION DPST

- 3 réunions (Présidents et Directeurs de Services)
- Enquête flash Besoins des adhérents

#### LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE SE DEPLOIE AUTOUR DE 3 GRANDS AXES

- ➔ **LA SENSIBILISATION ET L'ASSISTANCE AUX SSTI**  
Kit de sensibilisation - Présentation de la démarche - Réponse aux questions des SSTI
- ➔ **LES OUTILS D'AIDE A LA MISE EN ŒUVRE**  
Nouvelle Base Documentaire Nationale - Fiches pratiques opérationnelles - Assistance aux SSTI
- ➔ **LE SUIVI DU REFERENTIEL ET DES SSTI ENGAGES DANS LA DPST**  
Mise à jour du Référentiel Amexist et de la procédure d'évaluation AFNOR - Suivi des labellisations

### Mise à jour du cahier des charges



flexions au niveau de la branche. Sur ce thème de la formation professionnelle, un groupe de travail composé de DRH, de membres de la délégation patronale et de représentants d'organisations syndicales, a été constitué, afin de préparer la négociation des partenaires sociaux.

Les orientations générales sur le futur accord formation professionnelle se déclinent comme suit :

- évolution organisationnelle des SSTI ;
- équipe pluridisciplinaire remplissant les 4 missions définies à l'article L. 4622-2 du Code du travail (action en entreprise, conseil, surveillance de l'état de santé, traçabilité et veille sanitaire).

Parmi les dispositions en discussion : la GPEC, les dispositifs de formation et le montant de la contribution des SSTI au titre de la formation professionnelle.

Pour fin 2017 et 2018, les négociations à venir porteront sur la NAO (ouverture en décembre 2017) et les classifications (janvier 2018).

La commission Ressources Humaines, représentée par Mme Constance Pascreau, est également revenue sur l'enjeu RH spécifique aux SSTI, et sur ses travaux à l'élaboration d'une Matrice Activités / Compétences. Les objectifs et finalités de cet outil sont les suivants :

- Se doter d'outils RH identifiant les compétences clés nécessaires à la réalisation des missions des SSTI
- Permettre aux SSTI d'identifier les compétences manquantes / présentes, celles réalisées par plusieurs personnels. Guider le recrutement, la réalisation des plans de formation et plus généralement la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, dans les SSTI dans une vision partagée de la réalisation des missions des SSTI (stratégie globale d'intervention).
- Susciter des discussions autour des pratiques professionnelles.
- Valoriser l'action des professionnels.
- Donner de la visibilité sur le fonctionnement des SSTI, tant aux entreprises qui adhèrent qu'aux acteurs en interne.

L'outil se veut modulable et dynamique, avec proposition d'une liste de compétences, de "ressources potentielles" (issues des descriptions d'emploi de la Convention collective) susceptibles de réaliser l'action, la possibilité de modifier ces 2 listes et d'exporter les données pour générer des fiches de fonction. La livraison est prévue pour début 2018.

Enfin, Mme Sandra Vassy, Secrétaire Générale du Cisme, est revenue sur les productions de la Commission communication. Présentant les enjeux et objectifs du séminaire communication des 19 et 20 septembre, elle a aussi présenté

le prochain Motion Design à venir, consacré à la cotisation et à la gouvernance des Services.

En articulant adhésion et contreparties (déploiement des missions du SSTI), le film sera une occasion de rappeler ce que sont les Services de Santé au Travail Interentreprises, de présenter leur fonctionnement (mutualisation entre employeurs de petites entreprises pour la plupart) et le rôle des Assemblées Générales, et ce qu'ils font (prévention et suivi de l'état de santé des salariés) dans une logique d'adaptation aux réalités territoriales. ■



## Assemblée Générale Extraordinaire Vers un réseau national harmonisé

Pour soutenir une campagne de communication cohérente sur le territoire, et impulser une nouvelle dynamique d'échange du local au national, le Cisme a entrepris une démarche de changement de nom destinée à faciliter l'identification du réseau des SSTI porteurs d'une même mission et présents partout en France. Les associations régionales et les Services pourront librement marquer leur appartenance à cette communauté d'acteurs de la prévention, en adossant leur nom à celui de l'Association nationale notamment.

Dans les suites de l'AGE du 21 avril dernier, à Marseille, qui avait acté ce principe d'un changement de nom du Cisme les Services adhérents sont convoqués à une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire, qui sera tenue le 16 octobre 2017, veille des Journées Santé-Travail, dans l'enceinte du Grand Hôtel à Paris.

Après examen de plusieurs options, le Conseil d'administration du Cisme de septembre a retenu un seul nom à proposer à l'AGE : il s'agit de PRESANSE (Prévention, Santé, Services, Entre-

prises). C'est déjà le nom de l'association régionale des SSTI de PACA Corse, qui bien entendu a donné son assentiment pour cette utilisation.

Si le quorum est atteint et le vote positif, ce nouveau nom sera officiellement acté le 16 octobre 2017, avant lancement d'une campagne d'information et une prise d'effet pour déploiement pour le début d'année 2018.

Afin d'atteindre le quorum, les adhérents qui ne pourraient pas assister à l'AGE sont priés de faire parvenir leur pouvoir au Cisme. ■